

## **DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

### **DISCOTHEQUES ET LIEUX A AMBIANCE MUSICALE**

Depuis le 8 novembre 2002, sous peine de sanctions pénales, toutes les entreprises ont l'obligation d'**établir un document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels**.

L'employeur (art. L 230-2 du Code du Travail) a une obligation générale de sécurité qui doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des employés.

Le point de départ est le nouveau document qui doit comporter un **inventaire des risques dans l'établissement par unité de travail**, les analyser et des **propositions d'actions de prévention** pour y répondre.

Ce document doit faire l'objet d'une mise à jour au moins annuelle et être à la disposition du personnel, du médecin du Travail, de l'inspecteur ou contrôleur du travail, des agents des services de prévention des organismes de Sécurité sociale.

#### ➤ **LE MODÈLE DU SYNDICAT :**

Vous trouverez, en annexe, un exemple à adapter à votre entreprise et à compléter selon ses caractéristiques.

- 1. Evaluer les risques par unité de Travail :** nos services ont prévu la généralité des cas mais notre modèle est à adapter à votre entreprise.
- 2. Classer les risques :** selon les critères propres à votre entreprise, notez les risques identifiés selon leur priorité à être traités. D'une année sur l'autre (car il faut mettre à jour le document), vous identifierez d'autres risques (ne mettez donc pas toute notre liste dès le début !) dont certains deviendront à leur tour prioritaires à traiter.
- 3. Elaborer un programme d'actions de prévention :** par poste nous avons mis des solutions en face de chaque risque identifié et classé. Ne mettez donc que les solutions correspondant aux risques que vous avez retenus. Lors de la prochaine actualisation annuelle, vous reprendrez d'autres éléments de risques et d'autres solutions dans nos listes.

- 4. Mettre en œuvre les solutions :** notre document a été fait de façon exhaustive pour vous servir réellement de façon concrète, au-delà de la simple contrainte réglementaire nouvelle qu'on nous impose.

Nous avons conçu un **instrument de gestion** que vous devez compléter à la lumière notamment :

- de la spécificité de votre affaire.
- du registre de sécurité (à ne pas confondre avec le nouveau registre) qui comporte les attestations, consignes, résultats et vérifications et contrôles périodiques obligatoires.
- de l'étude d'impact des nuisances sonores qui donne des indications et peut imposer un limiteur.
- des fiches d'entreprise éventuellement établies par le Médecin du Travail.
- du registre des accidents du travail consignants les accidents survenus dans l'établissement.

➤ **FAIRE D'UNE CONTRAINTE UN ATOUT :**

Cette nouvelle contrainte est l'occasion de mobiliser votre personnel et d'infléchir un certain laisser-aller.

Vous devez imposer aux employés au moins les obligations suivantes :

- respecter les modes opératoires et les consignes d'utilisation des équipements de travail.
- signaler les pannes, anomalies et tout danger.
- utiliser les protections prévues.

S'agissant d'**Etablissement Recevant du Public**, nous vous conseillons de mener des opérations de simulation (évacuation...) avec le personnel pour que chacun repère les moyens de secours et les modes opératoires à mettre en œuvre.

Les noter sur le registre de sécurité qui sert à la Commission de sécurité.

Agissez auprès des salariés par circulaire pour rappeler leurs obligations. La dater et la faire signer à chacun.

➤ **POUR ALLER PLUS LOIN :**

Nous n'avons traité que les 3 grandes unités de travail "classiques" :

- 1) le réceptif : porte, accueil, caisse, vestiaire...
- 2) le service bar et salle.
- 3) les light et disc-jockeys.

S'il y a d'autres unités de travail (restauration, jeux...), il faut compléter sur le même modèle.

Nous avons intégré les risques liés à l'appel à d'autres entreprises : sécurité, gardiennage, artistes, etc.

Nous n'avons pas traité le risque routier des salariés qui, parfois, peut être réel (fatigue, la nuit, alcoolisation, faible visibilité...). Cela ne nous est pas paru opportun.

Enfin, chaque CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) dispose d'un service prévention où vous procurer des informations complémentaires si besoin.

Vous pouvez aussi demander son avis au Médecin du Travail dont vous dépendez.

➤ **FORME DU DOCUMENT ET RÉALISATION :**

- Aucun modèle n'est prévu.
- Prenez le nôtre que vous reproduisez sur un cahier ou dans un classeur (ou autre support).
- Datez-le pour le réactualiser un an après ou après des travaux ou une décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.
- Mettez sur la page de gauche la partie "identification des risques" et en vis-à-vis face à chaque risque sur la page de droite "la mise en œuvre des solutions" correspondante.
- Sériez les risques selon l'importance que vous leur accordez dans votre entreprise. En fait, indiquer face à un ou deux risques : à traiter en priorité. De même quand une solution est mise en œuvre, indiquez-en la date sur le document.

**Nous restons à votre disposition pour toute précision et vous conseillons de passer dès maintenant à la phase pratique !**

**DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION  
DES RISQUES PROFESSIONNELS**

**Entreprise** \_\_\_\_\_

**Adresse** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Responsable** \_\_\_\_\_

**Date de 1<sup>ère</sup> mise en œuvre : JJ/MOIS/ANNEE**

**Signature**

**Révisé le : JJ/MOIS/ANNEE**

**Signature**

## REGISTRE UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### A. RISQUES PAR POSTE(S) DE TRAVAIL ET PAR LIEU :

PORTIER(S)  
PHYSIONOMISTE(S)  
ACCUEIL  
VESTIAIRE  
CAISSE  
SERVICE D'ORDRE EN SALLE

#### 1 – IDENTIFICATION – ANALYSE – CLASSEMENT DES RISQUES

PRIORITAIRES  
COCHES

#### ➤ RISQUES DE CHUTES (DE HAUTEUR OU DE PLAIN-PIED) :

- Sol glissant, détritrus, cire, eau, neige...
- Sol inégal : petite marche, pente...
- Sol dégradé : trou, dalle descellée, lames de plancher...
- Passage étroit, longeant zones dangereuses, en saillie
- Passage encombré par objets : flexibles, rallonges, cartons...
- Afflux de personnes rentrantes/sortantes, flux contradictoires.

#### ➤ RISQUES DE CHUTES D'OBJETS :

- Objets stockés en hauteur (vestiaire, caisse...).

#### ➤ RISQUES DE BLESSURES ET DE COMPORTEMENTS ABERRANTS :



- Agressivité, violence.
- Panique.
- Malveillance (actes de).
- Ivresse.

#### ➤ RISQUES LIES AUX PRODUITS, EMISSIONS ET INCENDIE :



- Emission de produits volatiles, gaz, fumées, lacrymogènes, autres.
- Incendie.

#### ➤ RISQUES LIES A L'INTERVENTION D'UNE ENTREPRISE EXTERIEURE :

- Utilisation des services d'une entreprise pour l'entretien, le gardiennage, la surveillance.
- Méconnaissance des risques liés à la co-activité (dysfonctionnements).

## **2 – MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS**

### ➤ **RISQUES DE CHUTES (DE HAUTEUR OU DE PLAIN-PIED) :**

- Consignes de nettoyage régulier y compris devant la porte à l'extérieur : balais, raclettes, serpillères, pelles à disposition immédiate (son pour absorber liquide, sel pour neige...).
- Signalisation par éclairage des marches, pentes, accidents du sol et balisage des passages.
- Organisation de la circulation des personnes avec voies séparées entrants/sortants.
- Dégagement des passages et réparation des dégradations au sol.
- Mise en place de mains courantes, garde-corps, barrières, filets de retenue.

### ➤ **RISQUES DE CHUTES D'OBJETS :**

- Escabeau pour le vestiaire.
- Protection pour retenir les chutes d'objets.
- Stockage organisé.
- Ramassage systématique verres/bouteilles vides, idem pour les cendriers.

### ➤ **RISQUES DE BLESSURES ET DE COMPORTEMENTS ABERRANTS :**

- Rappel hebdomadaire des règles générales de sécurité spécifiques au(x) poste(s).
- Talkie-walkie, oreillette audio, système vidéo ou judas, grille-sas de protection mis en place.
- Téléphone avec n° d'intervention d'urgence à proximité (dans certains cas liaison directe avec commissariat ou gendarmerie).
- Procédure d'alerte préventive mise en place.
- Moyens d'auto-défense à disposition, lampe torche, outils d'intervention d'urgence.
- Consignes strictes pour effectuer les opérations d'accueil dans de bonnes conditions de sécurité et notamment rappel de l'interdiction de laisser entrer des bouteilles ou/et obligation de déposer les effets au vestiaire.
- Rappel des dispositions liées à l'hygiène et à l'ivresse : art. L 232-2 du Code du Travail et affichage de l'extrait du Code des Débits de Boissons obligatoire bien en évidence.
- Portique de sécurité (détection des métaux).
- Mise en place d'un sas d'entrée.
- Maître-chien sur parking ou à l'entrée.
- Tenues spéciales le cas échéant chaussures antidérapantes, casque, blouson adapté, etc.
- Porte blindée et/ou anti panique, verrouillage de sécurité, porte coupe-feu.

➤ **RISQUES LIES AUX PRODUITS, EMISSIONS ET INCENDIE :**

- Ventilation des locaux performante.
- Protections individuelles : lunettes, gants de manutention, masque, casque, etc.
- Trousse à pharmacie à disposition, organisation des secours (cas échéant repérage du personnel secouriste).
- Sprinklers, couverture anti-feu, extincteur à portée, repérage point d'eau.
- Plans d'intervention établis : consignes d'incendie affichées, exercices d'évacuation, repérage des issues de secours et répétitions périodiques.
- Ramassage permanent des cendriers et extinction mégots dans un récipient spécifique distinct de la poubelle.

➤ **RISQUES LIES A L'INTERVENTION D'UNE ENTREPRISE EXTERIEURE :**

- Etablissement préalable en commun des mesures et procédures de prévention/intervention.
- Communication permanente ensuite (codes, appareils d'intercommunication, etc.).
- Hiérarchie des prérogatives établie avec chaîne des ordres.

## REGISTRE UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### B. RISQUES PAR POSTE(S) DE TRAVAIL ET PAR LIEU :

PERSONNEL DE BAR

PERSONNEL DE SERVICE EN SALLE

#### 1 – IDENTIFICATION – ANALYSE – CLASSEMENT DES RISQUES

PRIORITAIRES  
COCHES

- **RISQUES DE CHUTES (DE HAUTEUR OU DE PLAIN-PIED) :**
- Sol glissant, inégal, dégradé.
  - Zones de passage étroites derrière le bar avec saillies (doseurs par exemple).
  - Circulations en salle délicates (goulots étranglement par exemple).
- **RISQUES DE CHUTES D'OBJETS :**
- Zones encombrées (réserves) ou stockage périlleux (chutes d'objets).
  - Bar encombré, tables encombrées.
- **RISQUES LIES A L'IVRESSE ET AUX COMPORTEMENTS ABERRANTS :**
- Agressivité.
  - Malveillance.
  - Panique.
  - Panne (porte WC bloquée par exemple).
- **RISQUES LIES AUX MACHINES ET OBJETS :**
- Machine à glace.
  - Machine à laver les verres.
  - Frigos.
  - Outils tranchants : couteaux à agrume, limonadier.
  - Machines diverses (presse-agrumes, distributeurs automatiques).
  - Eclats de verre.
- **RISQUES LIES AU MANQUE D'HYGIENE :**
- Non prise en compte des règles d'hygiène pour la mise en œuvre des produits alimentaires.
  - Evacuation fumée



➤ **RISQUES LIES AU BRUIT :**

- Bruit continu des haut-parleurs et baffles.

➤ **RISQUES LIES AUX EMISSIONS VISUELLES :**

- Lasers.
- Jeux de lumières.

➤ **RISQUES LIES A L'INCENDIE ET AUX EMISSIONS DE PRODUITS :**

- Gaz, produits volatils.
- Incendie.

<b>2 – MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS</b>
--

➤ **RISQUES DE CHUTES (DE HAUTEUR OU DE PLAIN-PIED) :**

- Matériel de nettoyage régulier : balai, raclettes, serpillères, seaux, éponges, etc.
- Consignes de nettoyage permanent (son ou produit absorbant disponible).
- Organisation du service derrière le bar rationalisée pour éviter les croisements.
- Disposition des produits accessible et non gênante.
- Sol antidérapant (dalles Pirelli alvéolées par exemple).
- Balisage de la salle.

➤ **RISQUES DE CHUTES D'OBJETS :**

- Positionnement des doseurs et stockage du bar rationnel.
- Réserve organisée rationnellement (rayonnages adaptés).
- Escabeau à disposition.
- Ramassage permanent des verres / bouteilles et cendriers en salle.

➤ **RISQUES LIES A L'IVRESSE ET AUX COMPORTEMENTS ABERRANTS :**

- Procédure d'alerte du personnel de surveillance et de direction mise au point.
- Moyens à disposition : talkie-walkie, oreillettes, vidéo, sonnette...
- Téléphone à disposition avec les numéros d'urgences.
- Moyens d'auto-défense à disposition, lampe torche, outils d'intervention d'urgence.
- Formation à l'identification et au repérage de comportements aberrants : drogue, alcool, etc.
- Tenue spéciale le cas échéant.

- Briefings réguliers sur le comportement à tenir en cas de panique, incendie ou autre.

➤ **RISQUES LIES AUX MACHINES ET OBJETS :**

- Machines conformes à la réglementation utilisées selon les prescriptions du fournisseur.
- Protections mises en place et non neutralisées.
- Equipement de protection individuelle à disposition : gants.
- Formation à l'utilisation des appareils et outils tranchants.

➤ **RISQUES LIES AU MANQUE D'HYGIENE :**

- Maintien constant en état de propreté des plans de travail.
- Procédure de manipulation et de service hygiénique rappelée (nettoyage des doseurs, pistolets automatiques, utilisation de pinces, cuillères à glace) produits lessiviels et javel à disposition.
- Trousse de premier secours.
- Affichage extrait du Code des Débits de Boissons sur l'ivresse publique.
- Limitation des boissons offertes au personnel par la direction.

➤ **RISQUES LIES AU BRUIT :**

- Respect des normes légales, éventuellement limiteur.
- Oreillettes de communication interne.
- Orientation judicieuse des baffles (en dehors du bar).

➤ **RISQUES LIES AUX EMISSIONS VISUELLES :**

- Bar mis hors rayons lumineux directs spécialement laser.
- Eclairage poste de travail bar adapté.

➤ **RISQUES LIES A L'INCENDIE ET AUX EMISSIONS DE PRODUITS :**

- Ventilation adaptée.
- Protection individuelle à disposition si besoin : lunettes, masque, casque, gant, etc.
- Couverture anti-feu, sprinkler, extincteur à portée, repérés selon type de feu.
- Plan d'intervention établi avec simulation avec le personnel pour évacuation.
- Vérification système anti panique et anti fumée.
- Ramassage permanent des cendriers dont le contenu est versé dans une poubelle spécifique pour éviter tout risque de feu.

## REGISTRE UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### C. RISQUES PAR POSTE(S) DE TRAVAIL ET PAR LIEU :

DISC-JOCKEY

LIGHT-JOCKEY

ARTISTES

TECHNICIENS SPECTACLES

#### 1 – IDENTIFICATION – ANALYSE – CLASSEMENT DES RISQUES

PRIORITAIRES  
COCHES

#### ➤ RISQUES DE CHUTES (DE HAUTEUR OU DE PLAIN-PIED) :

- Détritus, sol glissant.
- Sol encombré (disques, appareils, produits divers...).
- Fils, rallonges qui courent.
- Configuration contraignante de la cabine le cas échéant (dénivelé, saillies...).

#### ➤ RISQUES LIÉS AUX CHUTES D'OBJETS :

- Stockage des disques.
- Stockages effets techniques.
- Stockage matériel soirées spéciales (cadeaux par exemple...).

#### ➤ RISQUES LIÉS À L'INTERVENTION DE PERSONNES EXTERIEURES :

- Artistes, DJ "Guests", spectacles, animations.

#### ➤ RISQUES LIÉS À L'ÉLECTRICITÉ :

- Armoire non fermée, ligne aérienne ou conducteur nu.
- Matériel défectueux : terre rompue, câblage ou rallonge détériorés.
- Rajout intempestif d'appareils extérieurs.

#### ➤ RISQUE LIÉ À L'ÉCLAIRAGE :

- Poste insuffisamment éclairé ou éclairage inadapté.
- Poste avec zones éblouissantes (laser, lampes nues...).

- **RISQUES LIES A L'IVRESSE ET AUX COMPORTEMENTS ABERRANTS :** 
  - Agressivité.
  - Malveillance.
  - Panique.
  - Panne (porte WC bloquée par exemple).
  
- **RISQUES LIES AU BRUIT :** 
  - Bruit continu des haut-parleurs et baffles.
  - Bruit impulsionnel et répétitif.
  
- **RISQUES LIES AUX EMISSIONS VISUELLES :**
  - Laser.
  - Jeu de lumières.
  
- **RISQUES LIES A L'INCENDIE ET AUX EMISSIONS DE PRODUITS :**
  - Gaz, produits volatils (produit à fumée par exemple).
  - Incendie.

## 2 – MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS

- **RISQUES DE CHUTES (DE HAUTEUR OU DE PLAIN-PIED) :**
  - Consignes de nettoyage permanent et de rangement.
  - Organisation des postes en cabine (éviter par exemple le croisement DJ et Light-Jockey).
  - Sol antidérapant.
  - Tabouret assis-debout pour repos.
  
- **RISQUES LIES AUX CHUTES D'OBJETS :**
  - Escabeau pour attraper les objets ou intervenir en hauteur.
  - Classement des disques, CD et supports rationalisé.
  - Effets techniques bien fixés ou stockés à part à hauteur d'homme.
  - Matériel de soirée bien rangé et individualisé.
  
- **RISQUES LIES A L'INTERVENTION DE PERSONNES EXTERIEURES :**
  - Etablissement préalable en commun avec le DJ résident des modalités d'intervention.
  - Repérage des contraintes avec les intervenants occasionnels.

➤ **RISQUES LIES A L'ELECTRICITE :**

- Information du risque électrique : signalisation des zones dangereuses, affiche secours aux électrocutés.
- Contrôle périodique des installations.
- Protection individuelle ou par groupe des appareils. Refus d'appareils extérieurs à l'entreprise.
- Matériel de réparation (fusibles, câbles...) à disposition.
- Déclenchement automatique message d'évacuation en cas de panne.

➤ **RISQUE LIE A L'ECLAIRAGE :**

- Eclairage du poste bien étudié. Ampoules de rechange immédiat.
- Interdiction d'appareils étrangers à l'établissement.

➤ **RISQUES LIES A L'IVRESSE ET AUX COMPORTEMENTS ABERRANTS :**

- Procédure d'alerte du personnel de surveillance et de direction.
- Moyens à disposition : talkie-walkie, oreillettes, vidéo, sonnette, etc.
- Téléphone à disposition avec les numéros d'urgences.
- Moyens d'auto-défense à disposition, lampe torche, outils d'intervention d'urgence.
- Formation à l'identification et au repérage de comportements aberrants : drogue, alcool, etc.
- Briefings réguliers sur le comportement à tenir en cas de panique, incendie ou autre.

➤ **RISQUES LIES AU BRUIT :**

- Respect des normes légales. Limiteur plombé éventuellement.
- Vumètres d'alerte en cas de dépassement.
- Baffles de rappel en cabine.
- Casque, isolement cabine par rapport à la salle.

➤ **RISQUES LIES AUX EMISSIONS VISUELLES :**

- Pas d'interférences lumineuses directes sur le poste de travail.
- Eclairage cabine adapté.

➤ **RISQUES LIES A L'INCENDIE ET AUX EMISSIONS DE PRODUITS :**

- Ventilation adaptée.
- Protection individuelle à disposition si besoin : lunettes, masque, casque, gant.
- Couverture anti-feu, sprinkler, extincteur à portée, repérés selon type de feu.
- Plan d'intervention établi avec simulation avec le personnel pour évacuation.